



Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce

AVIS PUBLIC
Projet de règlement numéro 415-05-2021

**Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs
au Schéma d'aménagement et de développement révisé**

Dispositions relatives aux activités agrotouristiques et à la qualité esthétique du paysage

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, il est possible de remplacer l'assemblée publique normalement prévue par la loi par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par ledit avis public.

Le conseil des maires de la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à sa séance régulière du 18 mai 2021 le projet de règlement numéro 415-05-2021. Ce règlement a pour but d'autoriser, dans la zone agricole provinciale, les activités agrotouristiques, à condition qu'elles soient encadrées de manière à favoriser une cohabitation entre le tourisme et la production agricole. Le règlement vise également à encadrer la présence de conteneurs maritimes sur le territoire.

Les personnes qui désirent émettre un avis, un commentaire, une question ou qui souhaitent prendre connaissance du projet de règlement et du document explicatif doivent se rendre sur le site Web de la MRC de La Nouvelle-Beauce : <https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/avis-publics/>.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à mplessard@nouvellebeauce.com ou par courrier, à l'attention du Service de l'aménagement et développement du territoire, 268, rue d'Assise, bureau 103, Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Vallée-Jonction, le 17 juin 2021.

Mario Caron, OMA
Directeur général
et secrétaire-trésorier